

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

DELIBERATION N°CP2025- 06/1/3 DOSSIER N°7010	CAOM 2025 - CONTRATS UNIQUES D'INSERTION ET AIDES AUX POSTES CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION 2025
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CAOM 2025 - CONTRATS UNIQUES D'INSERTION ET AIDES AUX
POSTES CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION DANS LES
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION 2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la circulaire dgefp/mip/meth/mtp/2025/41 du 04 avril 2025 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en*

*faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
VU la délibération N°CP2023-05/1/2 de la Commission Permanente du 26 mai 2023 adoptant les conventions de mandat relatives à la gestion de l'aide au poste octroyée par le Conseil départemental pour les structures porteuse d'Ateliers et de Chantiers d'Insertion mais aussi à la gestion de l'aide par le Conseil départemental aux employeurs de salariés en Contrat Unique d'Insertion signées le 20 juillet 2023 ;
VU la délibération n°CP2025-02/1/2 de la Commission Permanente du 21 février 2025 accordant la reconduction des missions confiées à l'Agence de Services et de Paiement ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-06/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'engager la somme de **507 821,16 € (Contrats aidés)** décomposée comme suit :

CHAP/ART	LIBELLE	Engagements 2025
65 444 65671	Contrats Uniques d'Insertion (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi)	149 995,34 €
6 544 465 672	Contrats Uniques d'Insertion (Contrats d'initiative emploi) CDDI	346 825,82 €
011 444 448	Frais de gestion ASP	11 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2025 avec l'Etat annexée à la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

M. Jérémie SAUTY, Élu salarié de l'Agence de Services et de Paiement

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET